

Procès Rwanda: «Maman pensait qu'ils ne s'attaqueraient pas aux Belges»

MIS EN LIGNE LE 5/11/2019 À 06:00 ✎ PAR [LUDIVINE PONCIAU \(/30371/DPI-AUTHORS/LUDIVINE-PONCIAU\)](#)

Le procès de Fabien Neretsé s'est ouvert devant la cour d'assises de Bruxelles. Les proches de Claire Beckers, d'Isaïe Bucyana et de leur fille Katia, assassinés à Kigali pendant le génocide des Tutsis, attendent des réponses.



Martine Beckers et sa nièce Céline Bucyana s'attendent à des prochaines semaines particulièrement éprouvantes. - Olivier Polet.

La cour d'assises de Bruxelles a désigné lundi les citoyens qui seront appelés à juger Fabien Neretsé, accusé de crime de génocide. L'ex-haut fonctionnaire rwandais, âgé de 71 ans, est notamment soupçonné d'avoir participé en 1994 au massacre de treize personnes et d'avoir tenté d'en assassiner trois autres durant le génocide des Tutsis et le conflit armé qui a opposé les Forces Armées Rwandaises (FAR) et le Front Patriotique Rwandais (FPR).

Claire Beckers, son époux tutsi Isaïe Bucyana et leur fille Katia Bucyana font partie des victimes présumées de Fabien Neretsé. La Belgique est en effet compétente pour juger toute personne qui commet un crime de droit international en dehors du territoire belge si l'une des victimes a la nationalité belge. Ce qui était le cas de Claire Beckers.

LIRE AUSSI

Le génocide rwandais une nouvelle fois en procès en Belgique

([https://plus.lesoir.be/art/d-20191103-3X0TH3?](https://plus.lesoir.be/art/d-20191103-3X0TH3?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520)

[referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520](https://plus.lesoir.be/art/d-20191103-3X0TH3?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520)

Sa sœur, Martine Beckers, s'est constituée partie civile. Céline Bucyana, la sœur aînée de Katia, a quant à elle fait le choix de ne pas être impliquée dans la procédure judiciaire et de ne pas s'exposer médiatiquement pour, nous explique-t-elle, « ne pas sombrer ». Elle voulait aussi se donner une chance d'avancer dans la vie. Mais aujourd'hui, elle se sent prête à épauler sa tante et à affronter celui qui comparaitra dans le box des accusés.

Âgée de 23 ans lorsque sa famille a été décimée, la jeune femme suivait un cursus universitaire à Louvain-la-Neuve et a donc échappé aux miliciens de l'Interhamwe, tout comme son petit frère, le troisième enfant du couple Beckers-Bucyana, qui ne se trouvait pas à Kigali en avril 1994.

Partie civile ou pas, alors que la cour d'assises s'apprête ce jeudi à entrer dans le vif du sujet, les deux femmes partagent la même crainte : que ce procès ne fournisse pas les réponses qu'elles attendent depuis tant d'années.

« Elle était paniquée »

« Ce que nous ressentons aujourd'hui, c'est surtout du dégoût pour toute cette histoire. Même s'il y a condamnation, je ne pense pas que j'éprouverai une quelconque joie », amorce Martine Beckers. Vingt-cinq ans après les faits, la sœur de Claire n'a rien oublié de l'enchaînement des événements entre le 6 avril 1994, jour de l'attentat contre le Falcon du président rwandais Juvénal Habyarimana, et le moment où elle a appris le décès de sa sœur, de son beau-frère et de sa nièce, trois jours plus tard.

« La dernière fois que j'ai parlé à Claire, c'était le jour de sa mort. Elle a téléphoné une première fois très tôt en matinée. Elle était complètement paniquée. L'avion du président était tombé trois jours avant et ils avaient commencé directement (les massacres). À midi, on a encore pu se parler. Puis plus aucune nouvelle ».

LIRE AUSSI

Une pétition contre des conférences révisionnistes sur le Rwanda

([https://plus.lesoir.be/252615/article/2019-10-09/rwanda-petition-contre-des-conferences-revisionnistes-sur-le-rwanda?](https://plus.lesoir.be/252615/article/2019-10-09/rwanda-petition-contre-des-conferences-revisionnistes-sur-le-rwanda?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2Bde)

[referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2Bde](https://plus.lesoir.be/252615/article/2019-10-09/rwanda-petition-contre-des-conferences-revisionnistes-sur-le-rwanda?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2Bde)

La veille déjà, révèle Céline, les militaires s'en étaient pris à la famille. À la recherche d'Isaïe, ils s'étaient introduits dans leur maison de la rue du Mont Ndusu, dans le quartier de Nyamirambo, à Kigali. Ils avaient violé Katia (20 ans) et sa cousine Régine (15 ans), sous les yeux de Claire Beckers. Ne trouvant pas le père de famille tutsi, ils avaient tout saccagé avant de quitter les lieux.

Compte tenu du danger, la famille avait décidé de quitter au plus vite le quartier et de se réfugier en lieu sûr avec d'autres voisins, la famille Sissi et la famille Gakwana. Le 9 avril, Claire Beckers a tenté de contacter l'ambassadeur belge à Kigali, en vain. Elle a également fait appel aux casques bleus des Nations unies déployés dans la région pour qu'ils évacuent sa famille mais aucun véhicule ne semblait disponible. N'ayant d'autre choix que de se rendre par ses propres moyens jusqu'à la Minuar, la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda, la famille a tenté un déplacement dans l'après-midi. Comme on le sait, aucun des membres de ces familles tutsis qui s'étaient regroupées sur la parcelle des Sissi, ne parviendra à rejoindre la Minuar. Un premier convoi de militaire, puis un deuxième camion chargé de miliciens de l'Interahamwe les en empêcheront. Regroupés à l'arrière de la maison, les fuyards seront exécutés. Seuls deux enfants survivront en se cachant sous les cadavres.

Double faute

C'est Claire Beckers qui est tombée la première. « Elle avait toujours pensé qu'ils n'oseraient pas s'attaquer aux Belges. Elle se sentait quelque part protégée par ce statut », se remémore Céline. « Il y avait déjà eu auparavant des périodes où la situation était très tendue et où des tueries s'étaient produites mais jusque-là ils n'avaient jamais osé toucher aux étrangers ».

« Claire nous expliquait toujours ce qui se passait là-bas », embraye Martine. « Elle était très impliquée dans la défense des droits de l'homme et se désolait que la presse d'ici présente une vision déformée de la réalité et du drame que vivaient les Tutsis ». Sa sœur et sa fille en sont persuadées, ce n'est pas l'engagement de Claire Beckers pour la défense des Tutsis qui a causé sa perte mais bien son union avec l'un d'eux. « Les Belges étaient considérés comme les complices du

FPR (le Front patriotique rwandais) alors pour eux, elle représentait le pire », déclare Céline en sortant de son portefeuille la carte d'identité qu'elle devait présenter à l'époque. Un document qui mentionne sa double nationalité et son origine ethnique. « Tout ce qui est arrivé est résumé dans cette carte. Pour moi aussi, être née de parents belge et tutsi, c'était double faute ».

Raison pour laquelle, nous explique-t-elle, les familles qui en avaient les moyens s'empressaient d'envoyer leurs enfants suivre des études en Belgique pour les mettre en sécurité. Katia venait d'ailleurs de s'inscrire à l'Université de Louvain-la-Neuve. Elle devait rejoindre Céline à la rentrée.

Le massacre de ses parents et de sa petite sœur, c'est par le petit ami de cette dernière qu'elle l'a appris. « J'ai décroché le téléphone et il a lancé "ta famille a été assassinée", sans le moindre tact. Je ne parvenais pas à y croire ». Céline apprendra plus tard que ses proches et ceux qui sont morts à leurs côtés ont été enterrés par un voisin sur la parcelle de la famille Sissi. En avril 2019, à l'occasion d'un voyage commémoratif, elle est allée s'y recueillir. Elle-même maman de trois enfants, elle confie que parler du conflit rwandais et des circonstances dans lesquelles sa famille a disparu reste compliqué. Jusqu'il y a peu, son entourage ignorait ce qu'elle a traversé.

Même si elle a fait le choix d'assister à ce procès dont l'issue est incertaine (Fabien Neretsé réfute en effet les accusations), elle sait que les prochaines semaines seront éprouvantes. Comme sa tante, elle assure pourtant qu'elle ne cherche pas un coupable à tout prix, ni à se venger. Juste des réponses et un peu d'apaisement.

LIRE AUSSI

Une offensive conjointe pour chasser les rebelles (<https://plus.lesoir.be/art/d-20191025-3WVZLP?>

referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520

L'accusé

🔗 [LUDIVINE PONCIAU \(/30371/DPI-AUTHORS/LUDIVINE-PONCIAU\) ET L.PO](#)

Fabien Neretsé, 71 ans, doit répondre de crime de génocide envers le groupe ethnique tutsi et de crimes de guerre. Il est soupçonné d'avoir commis, en tant que co-auteur, treize meurtres au moins et trois tentatives de meurtre de civils durant le conflit. En avril 1994, ce haut fonctionnaire résidait dans le quartier de Nyamirambo à Kigali. Il avait pour voisins les familles Bucyana-Bekers,

Sissi et Gakwaya, ayant toutes les trois des origines tutsies. Selon l'accusation, Fabien Neretsé et son employé de maison, un certain Emmanuel, auraient joué un rôle capital dans le massacre en avertissant les militaires et les Interahamwe que ses voisins étaient sur le point de fuir.

Des accusations que Fabien Neretsé réfute en bloc. Selon lui, la famille Sissi et la sienne étaient très proches. Il conteste également avoir eu à son service un employé de maison se prénommant Emmanuel. Il est également accusé d'avoir créé, entretenu et armé une milice Interahamwe qui a massacré plusieurs Tutsis et Hutus modérés dans son village natal, à Mataba au nord-ouest du Rwanda.

SUR LE MÊME SUJET

Famille (/3008/iptc/famille) Conflit armé (/4557/iptc/conflit-arme)

Génocide (/977/iptc/genocide) Cour (/1973/iptc/cour)

Population (/5346/iptc/population) Enfants (/3007/iptc/enfants)

Forces de maintien de la paix (/18313/iptc/forces-de-maintien-de-la-paix)

Belgique (/392/locations/belgique)

République du Rwanda (/14514/locations/republique-du-rwanda)

Kigali (/14515/locations/kigali)

Juvénal Habyarimana (/70795/persons/juvenal-habyarimana)

© Rossel & Cie - 2019 — **Conditions générales d'utilisation**

(<http://www.rossel.be/mentions-legales/rossel-cie-2/cgu-3/>) - Conditions générales de

ventes (<http://www.rossel.be/mentions-legales/rossel-cie-2/cgv-3/>) - Politique de cookies

(<http://www.rossel.be/mentions-legales/cookies-1/>) - Politique de Protection Vie privée

(<http://www.rossel.be/mentions-legales/politique-protection-vie-privee-1/>) - Charte des

médias

(http://studio.sudinfo.be/_promo/hro/180605_gdpr_ase/charte_effacement_fins_journ.pdf)

- Droits de reproduction (<http://www.rossel.be/mentions-legales/droits-reproduction-1/>)